



<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Le SERAC en bref</b>	<b>5</b>
Présentation	6
Organisation	9
Quelques chiffres	10
<b>Institutions et patrimoine</b>	<b>13</b>
Bibliothèque et Musées cantonaux	14
Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne	17
Exposition « QANGA. Le Groenland au fil du temps »	19
Mots des directions	20-25
PLATEFORME 10, quartier des arts	23
Exposition inaugurale « TRAIN ZUG TRENO TREN »	24
Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel	27
Quelques chiffres	28
<b>Encouragement à la culture</b>	<b>31</b>
Aides aux institutions et organismes culturels	32
Aides aux projets culturels	33
Palmarès 2022	36
Accès à la culture	38
Soutien aux écoles de musique reconnues	39
Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État	39
Quelques chiffres	40
<b>COVID-19</b>	<b>42</b>
<b>Annexes</b>	<b>47</b>
Directions du SERAC et des institutions patrimoniales	48-49
Bases légales	49
Fonds cantonaux de financement et commissions d'attribution	50
Liste des acronymes, impressum	52

## Avant-propos



Toute synthèse portant sur 2022 ne peut que jouer de nuances tant les événements de l'année en question restent empreints des crises qui se sont succédé. Après 2021, à nouveau épineuse pour le secteur culturel malgré de salutaires signes de reprise, l'amorce de 2022 a été un signe d'espoir avec l'abandon à la mi-février des mesures fédérales de lutte contre la pandémie. Une durable détente sur le front épidémiologique ainsi qu'une franche restauration des activités ont alors semblé tangibles. Mais la lueur fut de courte durée. Le conflit se déchaînant à peine dix jours plus tard dans le nord-ouest du continent européen a réinstauré l'instabilité et son lot de crises, humanitaire, énergétique, logistique et financière. La simultanéité d'enjeux conjoncturels et structurels sensibles était franchement inédite et les défis nombreux. Parallèlement, les caractéristiques propres à la scène culturelle et mises en lumière par la période COVID sont restées de mise. Alors que le public reprenait peu à peu goût aux sorties, 60% de la population indiquant être prête à retourner dans les lieux de culture<sup>1</sup>, le secteur culturel faisait face de manière digne, enrichi par les expériences de la période pandémique.

Rattaché dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au nouveau Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud, a activement veillé à la stabilité de l'action publique en garantissant le traitement soutenu des diverses sollicitations en lien avec les subventions. En effet, 1311 demandes de soutien, dont 321 liées aux aides COVID, ont ainsi été reçues pour traitement en 2022. Année qui s'est par ailleurs conclue par le départ à la retraite de Nicolas Gyger, responsable du secteur Encouragement à la culture, très engagé dans cette mission essentielle du Service.

Parmi de nombreuses autres activités, l'unité Accès à la culture a livré un bilan des actions Culture-École menées tout au long de la législature 2017-2022 et l'unité Patrimoine a organisé le retour de la manifestation gratuite des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) après deux ans d'absence.

Le quotidien des institutions patrimoniales cantonales a également été empreint de contrastes, rythmé tantôt par les émotions, tantôt par les réjouissances mais résolument en mouvement. Après la reprise par Tatyana Franck (directrice de Photo Elysée jusqu'en janvier 2022) d'une prestigieuse institution new-yorkaise, quatre dirigeants emblématiques ayant activement participé grâce à leurs compétences et engagement au développement des musées cantonaux ont rejoint les rangs des heureux retraités : Bernard Fibicher du Musée cantonal des Beaux-Arts, Michel Sartori du Musée cantonal de zoologie, François Felber des Musée et Jardins botaniques cantonaux et Chantal Prod'Hom du mudac. Photo Elysée a accueilli en juin sa nouvelle directrice Nathalie Herschdorfer et le Musée cantonal des Beaux-Arts son nouveau directeur Juri Steiner en juillet. Nadir Alvarez est devenu le premier directeur du nouveau Muséum cantonal des sciences naturelles en août et Beatrice Leanza – nommée en juillet – reprendra les rênes du mudac dès 2023.

Plateforme 10 dans son entier et son deuxième bâtiment muséal ont été inaugurés en juin avec une riche programmation. Cette dernière s'est ensuite déployée sur tout l'été afin de dignement célébrer un projet culturel phare du Canton ayant nécessité près de quinze ans de travail. Au cœur des festivités, une exceptionnelle première exposition conjointe des trois musées du quartier des arts intitulée « TRAIN ZUG TRENO TREN » a rendu hommage au passé ferroviaire du site et croisé des dizaines de chefs-d'œuvre de tous les champs de la création contemporaine, du design à la photographie en passant par la publicité.

De son côté, le Palais de Rumine a vu les premiers jalons de sa valorisation – et du développement des institutions qu'il abrite – être posés.

Quant à la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne, elle a mené nombre de déploiements, notamment du côté de la digitalisation et du numérique, tout en poursuivant les travaux liés à l'extension de l'Unitèque.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Le rendu global des événements de l'année 2022 relève sans conteste du clair-obscur. Néanmoins, et c'est ce qui rend sans cesse nos métiers aussi motivants que passionnants, la curiosité ainsi que la volonté d'exploration et d'échange du secteur culturel dans toute sa diversité sont restées vivaces.

Nicole Minder  
Cheffe du SERAC

<sup>1</sup> Rapport « Les sorties culturelles en temps de COVID-19 », 4<sup>e</sup> édition, novembre 2022, réalisé sur mandat de l'Office fédéral de la culture (OFC) et du Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG-CDIP)



## Présentation

### Qui nous sommes

- Créé en 1990, le SERAC est rattaché au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH).
- Il fonde son activité sur les lois cantonales ainsi que sur les objectifs stratégiques du Conseil d'État en matière de culture.
- Sa large palette d'actions en fait l'un des plus importants protagonistes de la politique culturelle en Suisse.
- L'ensemble du SERAC représente 193,45 postes équivalents temps plein (ETP). En tout, cela correspond à quelque 451 personnes engagées, à durée déterminée ou non, par le Service.

### Notre mission

- Nous élaborons, développons et mettons en œuvre, pour le Conseil d'État, la politique culturelle du Canton de Vaud.
- Nous gérons le patrimoine mobilier de l'État via la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) ainsi que les musées cantonaux rattachés au Service et nous encourageons la culture dans tout le canton en répondant aux besoins des actrices et acteurs culturels professionnels ainsi que de la population.
- Nous facilitons les échanges entre les différentes institutions publiques et privées en charge du soutien à la culture et favorisons les partenariats.
- Nous participons à faire connaître, au niveau régional, national et parfois international, la politique culturelle du Canton.

### Nos valeurs

- Nous veillons au respect de la liberté de création et favorisons la diversité des types d'expressions culturelles.
- Nous défendons une culture ouverte à toute la population sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Nous offrons un service public efficient et de qualité.

### Nos bases légales

- LVCA: loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique
- LPMI: loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel
- LEM: loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique
- LFP10: loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10

### Notre champ d'action

#### Institutions au service de la population

- Nous assurons le fonctionnement de neuf institutions patrimoniales, scientifiques et culturelles en charge des collections cantonales: la BCUL ainsi que les musées cantonaux, qu'ils soient rattachés à l'Administration cantonale ou constitués en fondation de droit public, comme la Fondation Plateforme 10.
- Nous gérons les services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud, lieu accueillant diverses expositions et événements, et coordonnons l'utilisation du Dépôt et abri des biens culturels (DABC), à Lucens.
- Nous œuvrons à la sauvegarde, à la valorisation et à l'inventorisation du patrimoine mobilier, qu'il soit cantonal ou en mains privées (alors dit « non cantonal »), ainsi qu'à celles du patrimoine immatériel (« traditions vivantes »), en délivrant conseils et soutiens.
- Nous organisons les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) Vaud en collaboration avec l'Association Suisse des Métiers d'Art (ASMA).
- Nous publions la revue *PatrimoineS. Collections cantonales vaudoises*, pour faire mieux connaître les patrimoines mobilier et immatériel du canton.

#### Encouragement à la culture

- Nous assurons le soutien et l'encouragement cantonal à la vie culturelle, ainsi que l'aide à la création artistique professionnelle et à la diffusion, grâce à l'octroi de subventions régulières à des institutions, d'aides sélectives à des projets culturels, de bourses, de résidences et d'ateliers d'artistes à l'étranger, ainsi que par des appels à projets ponctuels. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'expertise de commissions d'attribution spécialisées, nommées par le Conseil d'État, ou de jurys *ad hoc*.
- Nous encourageons l'éveil et la sensibilisation à la culture ainsi que la médiation culturelle, notamment par l'intermédiaire de subventions et de conseils lors de la conception de projets d'organismes culturels ou d'artistes destinés à des publics variés.

- Nous facilitons la rencontre entre le milieu culturel et celui de l'école et contribuons à sensibiliser les élèves à la culture en encourageant et en soutenant des projets artistiques en milieu scolaire grâce à la structure Culture-École.
- Nous soutenons les écoles de musique vaudoises reconnues, par le biais de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).
- Nous nous occupons, avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), des concours d'intervention artistique sur les bâtiments de l'État.

#### Politique culturelle

- Nous suivons, pour le Conseil d'État, les projets culturels d'envergure du Canton, ainsi que les objets parlementaires ayant trait au secteur culturel.
- Nous procurons à l'Exécutif un accompagnement stratégique et administratif sur les dossiers transversaux.
- Nous produisons de l'information sur l'action culturelle de l'État pour nos collègues, pour l'ensemble de l'Administration et pour le public.
- Nous assurons la coopération et la coordination entre les différents niveaux d'intervention afin de favoriser le dialogue et de développer le rayonnement de la culture vaudoise par des échanges soutenus avec l'ensemble des actrices et acteurs culturels locaux et régionaux, mais aussi avec les instances régionales ou fédérales.

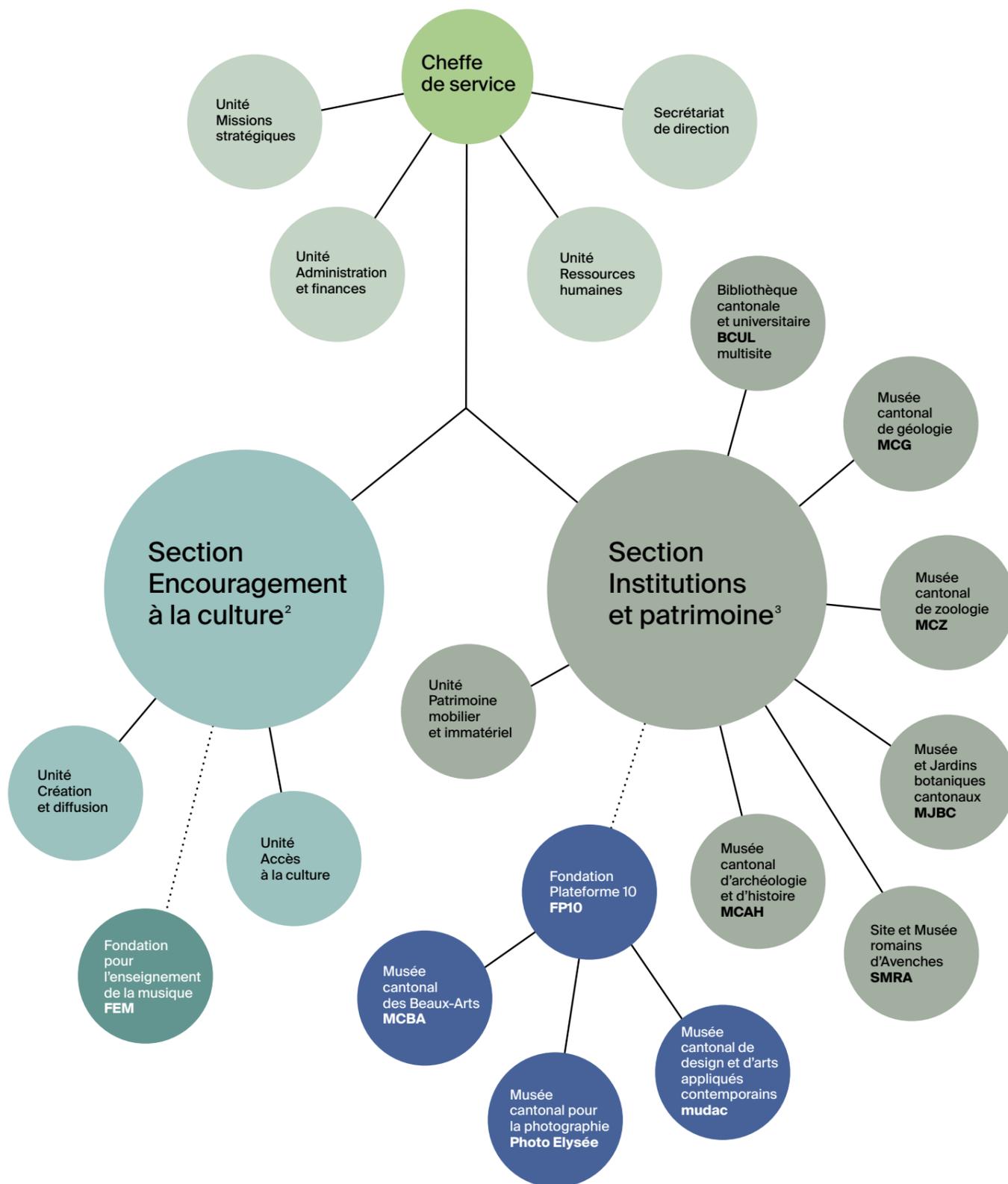
# Présentation

## Collaborations régionales et fédérales

– Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), organe spécialisé de la Conférence des directeurs cantonaux de l’Instruction publique (CDIP), qui conseille cette dernière sur les questions de politique culturelle: nous prenons part au dialogue national sur la politique culturelle suisse – Dialogue culturel national réunissant le Département fédéral de l’intérieur (DFI), la CDIP, l’Union des villes suisses (UVS) et l’Association des Communes Suisses (ACS).  
 – CDAC romande, conférence spécifique de la CDAC réunissant les six cantons romands et la Berne francophone, sous l’égide de la Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et de son Assemblée plénière Culture (AP-culture): nous nous engageons fortement sur le plan de la coopération romande par l’intermédiaire de dispositifs de soutien communs destinés aux actrices et acteurs culturels professionnels de Suisse romande comme la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles), Label + romand arts de la scène, Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma), la FCMA (Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles) et Livre + soutien au livre romand.

– Villes et communes vaudoises: nous rencontrons régulièrement leurs responsables culturels dans un but de réflexion stratégique ainsi que d’échange d’expériences et de bonnes pratiques.  
 – Faïtières artistiques: nous partageons régulièrement des réflexions avec l’ensemble des organisations représentant les branches du secteur.  
 – Conseil du Léman: nous participons au dialogue entre partenaires suisses et français, en apportant notre expertise dans le cadre des réflexions et des dispositifs de soutien en relation avec le secteur culturel.

# Organisation



## Organigramme du SERAC en 2022

Notre organigramme distingue les prestations du Service de ses fonctions stratégiques et transversales. Il met également en évidence l’ensemble des prestations affectées au secteur culturel – comme le soutien à la création et à la diffusion artistiques ou l’accès à la culture – et celles destinées à la population – telles les prestations des institutions patrimoniales cantonales. Chaque institution rattachée dispose de son propre organigramme détaillé.

<sup>2</sup> Bases légales: loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique (LEM)  
<sup>3</sup> Bases légales: loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) et loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (LFP10)

## Quelques chiffres

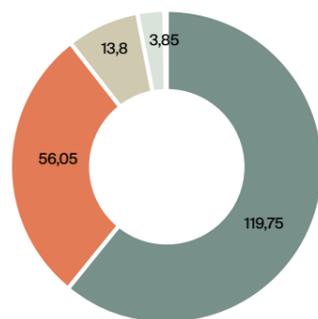
### Ressources humaines

# 193,45 ETP

451 collaboratrices et collaborateurs

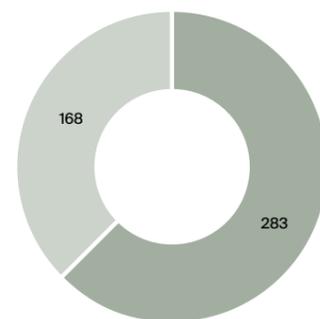
En 2022, le SERAC a comptabilisé 193,45 ETP<sup>4</sup>. Ces postes représentaient 283 personnes en fixe. À ces postes fixes sont venus s'ajouter 168 auxiliaires<sup>5</sup>. En 2022, le SERAC était composé de 66 % de femmes et de 34 % d'hommes.

Postes équivalent temps plein (ETP)



- BCUL
- Musées (hors Fondation Plateforme 10)
- Direction
- Services Rumine

Personnes en fixe et auxiliaires



- Collaboratrices et collaborateurs en fixe
- Collaboratrices et collaborateurs auxiliaires

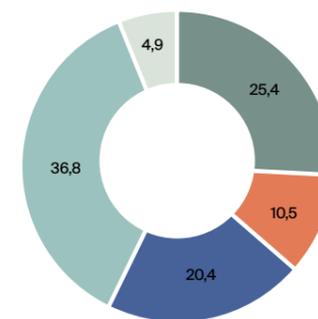
### Budget

# 98 millions

de francs

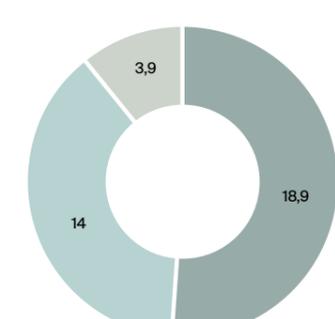
En 2022, un budget de l'ordre de 98 millions de francs a été engagé.

Budget par secteur en millions



- BCUL
- 5 musées
- Fondation Plateforme 10
- Encouragement à la culture
- Direction et Rumine

Encouragement à la culture



- Aides structurelles aux organismes culturels
- FEM
- Aides sélectives aux projets

<sup>4</sup> Hors Fondation Plateforme 10 et hors FEM

<sup>5</sup> Nombre total de personnes au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire sur l'année, variable en raison de la nature du contrat (par exemple, campagne de fouilles archéologiques, surveillance des salles, etc.)

---

# Institutions

---

## et patrimoine

---



## Bibliothèque et Musées cantonaux

Le patrimoine mobilier propriété de l'État de Vaud est géré selon les dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Certaines institutions en charge des collections patrimoniales cantonales vaudoises sont directement rattachées au SERAC, en l'occurrence cinq musées cantonaux ainsi que la BCUL. Trois autres musées cantonaux, le MCBA, Photo Elysée et le mudac, sont pilotés par une Fondation de droit public placée sous la haute surveillance du Service.

D'autres bénéficient d'un rattachement administratif différent. Ainsi, le Château de Morges et ses Musées (CMM) dépendent du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et les Archives cantonales vaudoises (ACV) de la Chancellerie d'État. Ainsi, aussi, la Fondation Toms Pauli (collections de tapisseries anciennes et modernes), le Cabinet cantonal des estampes (installé à Vevey, au sein du Musée Jenisch), ainsi que les musées romains de Lausanne-Vidy et de Nyon et le Musée d'Yverdon et région (dits « musées reconnus » au sens de la LPMI) font l'objet d'une délégation de la part de l'État pour gérer des collections cantonales.

# 6 + 3

Six institutions patrimoniales sont directement rattachées au SERAC :

— 1 Bibliothèque cantonale et universitaire multisite

Bibliothèque cantonale et universitaire **BCUL** multisite

— 3 musées de sciences

Musée cantonal de géologie **MCG**

Musée cantonal de zoologie **MCZ**

Musée et Jardins botaniques cantonaux **MJBC**

— 2 musées d'archéologie et d'histoire

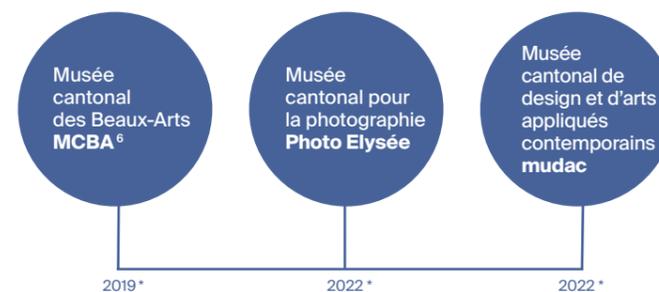
Musée cantonal d'archéologie et d'histoire **MCAH**

Site et Musée romains d'Avenches **SMRA**



Sous la haute surveillance du SERAC, trois autres institutions installées à Plateforme 10 sont pilotées par une Fondation de droit public :

— 3 musées d'art



Vue du nouveau bâtiment accueillant le mudac et Photo Elysée sur le site de Plateforme 10  
\* Inauguration de leur nouveau bâtiment

### Services transversaux du Palais de Rumine et Espace Arlaud

La gestion opérationnelle des services transversaux du Palais de Rumine (administration, accueil et sécurité) ainsi que de l'Espace Arlaud (lieu d'accueil) est assurée par la direction du MCAH.

En 2022, l'Espace Arlaud a accueilli plus de 16'500 visiteuses et visiteurs dans le cadre des expositions « Burki » du 21 janvier au 1<sup>er</sup> mai, « Corona Call-Visarte Suisse » du 2 septembre au 6 novembre et du festival Les Urbaines du 3 au 11 décembre.

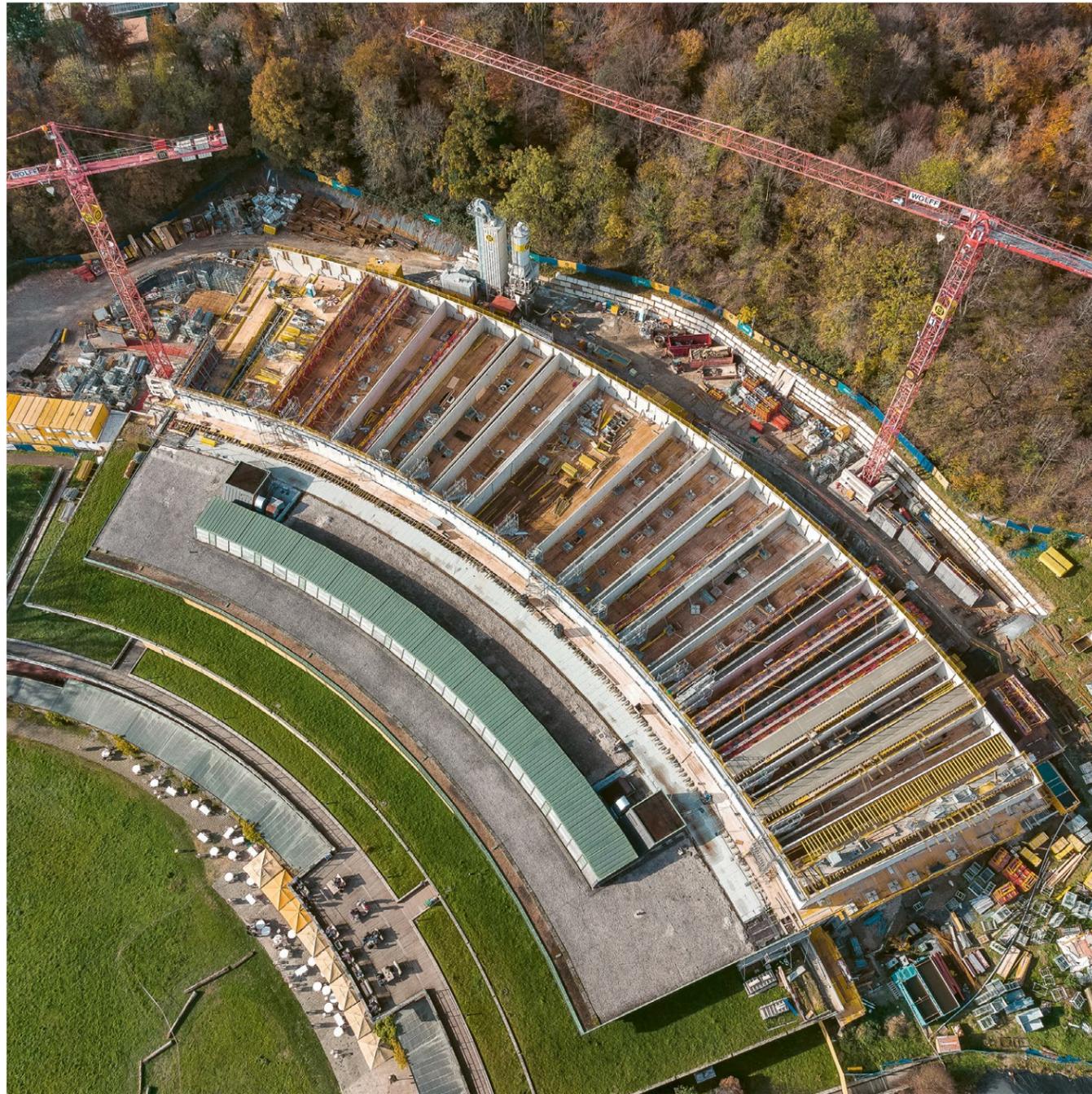
### Dépôt et Abri de Biens Culturels (DABC)

Le DABC, installé depuis 1997 dans les bâtiments d'exploitation et dans la salle des machines de l'ancienne centrale nucléaire expérimentale de Lucens, abrite une partie des collections cantonales. Une surface de 2174 m<sup>2</sup>, sur 5495 m<sup>2</sup>, est utilisée pour les collections. Dans le cadre du plan de sauvetage<sup>7</sup> réalisé entre 2019 et 2021, ces dernières ont été mesurées en mètres cubes et mètres linéaires<sup>8</sup>. Dans le cadre du même plan, un exercice simulé d'un incendie suivi d'une inondation a été réalisé en 2022 dans la caverne. Toutes les institutions utilisant le site ont été impliquées afin d'établir un bilan du sinistre ainsi que la liste des mesures à prendre en première urgence.

<sup>6</sup> Les Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton sont installées dans le même bâtiment  
<sup>7</sup> Initié à la suite d'une interpellation parlementaire et souhaité de longue date par les utilisatrices et utilisateurs, le plan combine un plan des risques (2019-2020) et un plan d'évacuation (2020-2021). Il a été réalisé par Thierry Jacot, consultant en conservation préventive, en étroite collaboration avec un groupe de travail nommé par le Groupe technique des utilisateurs (GTU)

<sup>8</sup> Soit : MCAH 1279 m<sup>3</sup>, MCZ 258 m<sup>3</sup>, MJBC 26 m<sup>3</sup>, ACV 23 m<sup>3</sup>, MCBA 81 m<sup>3</sup>, CMM 11 m<sup>3</sup>, FTP 3 m<sup>3</sup>, BCUL 17'052 m<sup>3</sup> et Photo Elysée 178 m<sup>3</sup>

## Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne



Installée depuis 1905 au Palais de Rumine et depuis 1983 à Dorigny, la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) est une institution à vocation culturelle, patrimoniale et académique. Sur ses six sites, 222 collaboratrices et collaborateurs œuvrent au service aussi bien de la communauté académique que du grand public. Rattachée au SERAC, la BCUL a notamment pour mission<sup>9</sup> de conserver le patrimoine vaudois et de développer tant ses collections en direction de la population que celles nécessaires à l'étude des disciplines enseignées à l'Université de Lausanne (UNIL). La BCUL poursuit également une mission de médiation culturelle visant à permettre aux publics de s'approprier la culture et le savoir. Elle est chargée de la coordination des bibliothèques scolaires, gère les bibliothèques du gymnase Provence, du CEOL Renens et de la HEP Vaud et coordonne Renouvaud, le réseau vaudois des bibliothèques, qui en regroupe à ce jour 145. La BCUL est également un laboratoire pour l'observation et l'expérimentation de la transition numérique. Elle dispose de riches collections numérisées et a su s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation culturelle et scientifique. Par la taille de ses collections, la BCUL est l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse.

Le chantier d'extension du site de l'Unithèque a démarré en 2015 et prendra fin en 2025. Le projet constitue un développement majeur en matière d'infrastructure, pour lequel le Grand Conseil vaudois a accordé un crédit d'ouvrage total de plus de 60 millions de francs.

Lors du concours d'architecture, le jury a désigné à l'unanimité le projet « Abaka » des architectes Fruehauf, Henry & Viladoms, du bureau lausannois FHV, parmi les 52 projets évalués. Cette réalisation permettra de mettre en relation complète l'extension avec le bâtiment actuel. Le futur libre accès permettra d'offrir près de 1140 places de travail supplémentaires. Le restaurant universitaire (self universitaire et brasserie) verra également son nombre de places augmenté à environ 1300 places contre un peu plus de 1000 places aujourd'hui. Enfin, l'entrée de la bibliothèque sera séparée de celle du restaurant afin de permettre une meilleure gestion des flux.

### En 2022

Le chantier de l'Unithèque s'est poursuivi en tentant de perturber le moins possible l'activité du site tout en franchissant des étapes essentielles, comme l'abaissement de la dalle au nord du bâtiment, la démolition partielle de l'axe nord, la construction d'une nouvelle structure porteuse ou encore la construction des 40 poutres de toiture.

Un service « Questions/Réponses » a été inauguré en mai, avec pour objectif d'offrir aux usagères et usagers un point de contact unique et simplifié, accessible depuis tous types d'appareils, pour poser des questions via le site internet de l'institution. Entre mai et décembre 2022, une équipe de 20 bibliothécaires, tous sites BCUL confondus, a répondu à plus de 3000 questions.

Une formation « Éducation numérique », destinée aux bibliothécaires et agentes ou agents en information documentaire, a été dispensée par la Coordination des bibliothèques scolaires en collaboration avec la HEP Vaud et la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

La BCUL a également contribué à la mise en œuvre des stratégies *Open science* et *Open Research Data* menées par Swissuniversities et l'UNIL, en organisant un atelier *Open Research Data* faisant intervenir les directions et divers services de l'Université et de la HEP Vaud aux côtés de chercheuses et chercheurs, ceci afin de définir les besoins de l'ensemble de ses partenaires.

La numérisation de la presse vaudoise s'est poursuivie avec la mise en ligne des journaux de Vallorbe, de la Broye, du Jorat, ainsi que des revues *Travelling* et *Domaine Public* sur la plateforme Scriptorium, amenant cette dernière à plus de 8 millions de pages de presse numérisée disponible gratuitement pour le public.

## Exposition « QANGA. Le Groenland au fil du temps »



Les Musées cantonaux installés au sein du Palais de Rumine (archéologie et histoire, géologie et zoologie) ont présenté, du 13 mai 2022 au 29 janvier 2023, une quatrième grande exposition conjointe portant sur le Groenland. *Qanga* signifie « autrefois » en kalaallisut, la langue des Groenlandais. L'exposition a donné un très large aperçu de l'histoire de la plus vaste île du monde, depuis l'époque des premiers chasseurs-pêcheurs venus du Canada actuel il y a 4500 ans jusqu'aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, en passant par l'arrivée des Vikings puis des premiers missionnaires et colons danois. Le cœur de son propos se basait de plus sur quatre bandes dessinées réalisées par l'artiste groenlandais Konrad Nuka Godtfredsen, dont les planches originales jalonnaient le parcours.

Déclinée en trois langues (français, anglais et allemand), la proposition lausannoise a sélectionné plus de 300 objets, œuvres d'art, minéraux, animaux et plantes issus tant des collections danoises que suisses : objets archéologiques datant d'il y a 2000 ans, nombreux vêtements inuits, kayak avec tout son équipement, traîneaux ainsi que, grâce aux prêts du Musée national du Danemark, objets originaux ayant appartenu aux Vikings habitant au Groenland entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. L'ensemble a permis de raconter l'histoire de ce territoire si particulier et assez peu connu, de tisser des liens avec les expéditions suisses mais également de questionner l'avenir d'une région du globe soumise au changement climatique ainsi qu'aux recherches d'hydrocarbures et de matières premières.

Enfin, plusieurs œuvres contemporaines ont également jalonné l'exposition : une grande projection d'Iris Moine, étudiante à l'ECAL, des sculptures d'artistes inuits reconnus, dont George Arluk (1949), Jonasie Faber (1944) ou Pauta Saila (1916-2009), prêtées par la Fondation de Watteville à Crans-Montana et par le Museum Cerny à Berne, ainsi qu'une vidéo – soutenue par Pro Helvetia et le Swiss Polar Institute – réalisée par Fien De Doncker, doctorante en glaciologie à l'Université de Lausanne, l'écrivaine Gianna Molinari et l'artiste visuel Christoph Oeschger.

### Médiation culturelle

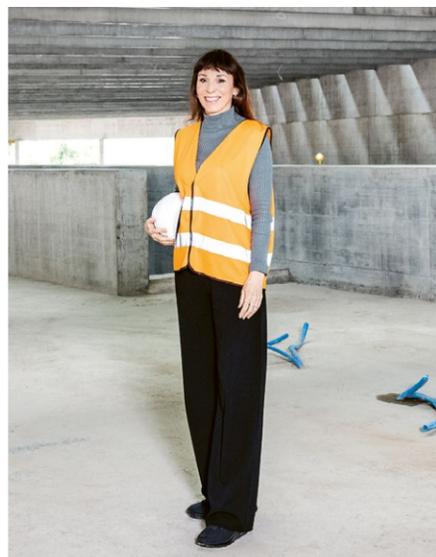
Le programme d'activités qui accompagnait l'exposition se composait d'une grande variété de propositions adressées à toutes et tous : contes pour enfants, concerts, animations tout public grâce à un partenariat avec L'éprouvette (laboratoire public de l'UNIL), visites commentées gratuites, ateliers pour enfants ou familles, interventions musicales d'artistes inuits, projections en plein air, conférences-spectacles décalées et improvisation théâtrale.

### Palais de Rumine

En janvier, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'État un crédit de 4,5 millions de francs afin de financer les études de restauration du Palais, en vue de la valorisation de celui-ci, de sa mise aux normes énergétiques et du redéploiement des institutions culturelles cantonales qu'il abrite grâce aux espaces laissés vacants par le déménagement du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Plateforme 10.

Lieu ouvert aux publics curieux d'apprendre, de découvrir et de comprendre, le Palais de Rumine continuera d'abriter la BCUL, le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ainsi que le futur Muséum cantonal des sciences naturelles qui réunira dès janvier 2023 les collections cantonales de botanique, géologie et zoologie. Le Comité de pilotage et la Commission de projet en charge du dossier ont initié les réflexions quant à la nouvelle répartition des espaces entre utilisateurs et futures circulations des publics. Ces démarches seront suivies d'un concours d'architecture.

## Mots des directions



### Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)

Les tâches de recherche et de gestion des collections ont bien occupé l'équipe du MCAH en 2022, mais l'année a surtout été riche sur le plan des expositions. Les propositions ont été variées, marquant le retour à un fonctionnement habituel après la pandémie. « QANGA. Le Groenland au fil du temps », la grande exposition des musées de Rumine, a été vue par 17'000 visiteuses et visiteurs, un succès pour ce projet mêlant histoire, archéologie et sciences naturelles.

Le MCAH a renoué avec « Collections printemps » en proposant une sélection d'objets issus des fouilles de 2021 dans le canton. À ces rendez-vous se sont ajoutés des projets singuliers, comme « Entre les genres et les mondes », présenté dans le cadre du « Festival Histoire et Cité » ou un accrochage sur les objets du MCAH de Crimée, encadré par une archéologue de Kiev réfugiée en Suisse.

Lionel Pernet, directeur



### Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL)

Dans le contexte de crises successives dans lequel l'année 2022 s'est inscrite, la BCUL a décidé d'expérimenter de nouvelles prestations et de développer ses plateformes, tout en continuant de dématérialiser ses services et ressources et d'optimiser ses espaces. Un service de « Questions/Réponses » en ligne a été mis sur pied afin de fournir un point de contact unique par l'entremise de la page d'accueil du site internet de la Bibliothèque, et de nouveaux défis ont commencé à se poser dans le domaine de l'*Open Science*.

Du côté du site Unithèque, le projet d'extension a franchi une étape majeure en 2022 avec un nouvel édifice dorénavant pleinement sorti de terre. La médiation culturelle n'a pas été en reste avec le lancement d'apéros-philos et du podcast *Fringale*.

Jeannette Frey, directrice



### Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)

Trois expositions temporaires ont été montées en 2022. Faute de place dans le Musée, la première – « Une mosaïque sous le bitume » – a été organisée au mois de mai dans la grande salle du Théâtre du Château pour présenter au public la mosaïque trouvée à la route du Faubourg en 2018 et restaurée depuis. La seconde – « Archives.doc » – a occupé le premier étage du Musée aux mois de juin et juillet à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des archivistes suisses. Elle a montré un large éventail de documents datés du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle et conservés dans les fonds d'archives de l'institution.

Clou du programme de l'année 2022, l'exposition « Avenches la Gauloise » a été inaugurée à fin septembre. Consacrée aux origines celtiques d'Avenches, elle présente des objets issus des fouilles qui ont été menées à partir de 2014 autour de la colline du bourg médiéval et qui ont livré des vestiges de la fin de l'âge de fer.

Denis Genequand, directeur

### Musée cantonal de géologie (MCG)

L'année 2022 a vu se concrétiser une nouvelle collaboration avec l'Université de Lausanne pour la mise en valeur du patrimoine géologique du Groenland et du travail des géologues lausannois lors de la grande exposition « QANGA. Le Groenland au fil du temps ». À la suite de cet événement, le patrimoine du Musée s'est enrichi d'échantillons des roches situées les plus au nord de la planète, offerts par la Fondation Leister. En parallèle, le Musée s'est lancé dans la numérisation accélérée des types paléontologiques – les spécimens les plus précieux conservés dans les collections – grâce au soutien de la Confédération.

Enfin, après 148 ans d'existence propre, le Musée cantonal de géologie se fondera au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein du nouveau Muséum cantonal des sciences naturelles, fort des départements de botanique, de géologie et de zoologie.

Gilles Borel, directeur

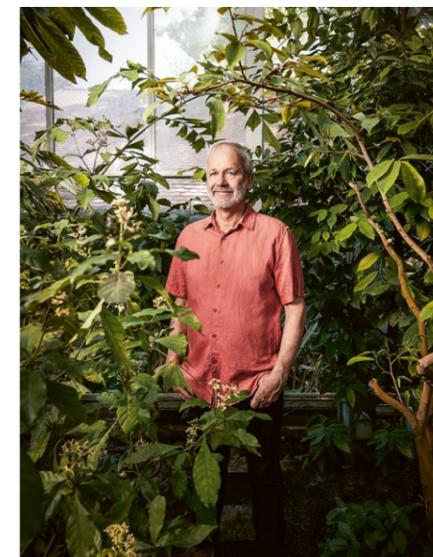


### Musée cantonal de zoologie (MCZ)

En 2022, notre institution s'est enfin remise de la pandémie et a pu déployer toutes ses activités. L'exposition « QANGA », mise sur pied par les musées du Palais de Rumine en partenariat avec les Musées et Jardins botaniques cantonaux, a permis de renouer avec un public nombreux. L'année a également été consacrée au projet de rénovation du Palais; de nombreuses séances ont eu lieu pour définir les contours communs que les musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne souhaitaient mettre en place à l'avenir.

Notre institution a vu deux projets être acceptés par SwissCollNet, programme de numérisation des collections scientifiques soutenu par l'Académie suisse des sciences naturelles; cela a permis l'engagement de plusieurs collaboratrices et collaborateurs pour la saisie de données ainsi que l'acquisition de matériel de numérisation et de conservation.

Michel Sartori, directeur



### Musée et Jardins botaniques cantonaux (MJBC)

L'année 2022 a été marquée par l'exposition « Vert – Ville et végétal en transition », élaborée et développée en partenariat avec le Musée Historique Lausanne. Les présentations des deux institutions ont été accompagnées d'une publication et d'un colloque. Une « balade verte et urbaine », ou itinéraire didactique en ville de Lausanne, a également été proposée à la population.

Au sein des MJBC, la signalétique des expositions permanentes extérieures a été finalisée. Un financement de SwissCollNet a par ailleurs été obtenu pour la numérisation d'un herbier emblématique de ronces. Enfin, l'inauguration de la passerelle de mobilité douce du site de Plateforme 10 avec un parcours végétal didactique élaboré par nos soins a renforcé les liens avec le nouveau quartier des arts.

Le travail accompli durant mes onze ans à la direction des MJBC a été possible grâce à une équipe motivée et aux retours positifs du public. Bon vent au nouveau Muséum cantonal des sciences naturelles, à son directeur Nadir Alvarez et à ses collaboratrices et collaborateurs.

François Felber, directeur

## PLATEFORME 10, quartier des arts



### PLATEFORME 10

2022 a été une année vraiment unique pour Plateforme 10 et ses musées, celle de l'ouverture du quartier, avec de grandes expositions et de nombreux événements à la clé. Photo Elysée, le mudac et le MCBA naviguent désormais de conserve. Leurs compétences sont partagées ainsi que leurs succès.

Notre nouveau quartier trouve sa force dans le dialogue qu'il instaure entre les musées, les artistes et les publics. Il se veut accueillant et ouvert, mais également efficient et exigeant. Dans la mise en route qui aura marqué cette année, il faut saluer le travail effectué par les équipes, les directions des musées et les services transversaux de notre Fondation, ainsi que celui du Conseil de fondation et de l'État de Vaud, garants de la réussite de ce projet. Que toutes et tous soient ici vivement remerciés.

Patrick Gyger, directeur général



En 2008, le projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) sur le site de Bellerive échouait dans les urnes. Le gouvernement vaudois, résolu à doter l'institution d'une infrastructure adaptée à ses besoins, a dès le lendemain imaginé un projet de complexe muséal cantonal. Le pari, audacieux, visait non seulement au déploiement du MCBA mais également à la réunion de plusieurs institutions à l'étroit dans leurs murs au sein d'un même pôle culturel fort et attractif.

Au moins de juin 2022, après une importante série d'étapes politico-administratives et architecturales conséquentes, le quartier des arts Plateforme 10 composé du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), de Photo Elysée (Musée cantonal pour la photographie), du mudac (Musée cantonal d'art appliqués et contemporains) et des Fondations Toms Pauli et Félix Vallotton s'est ouvert à la population avec une surface totale de 25'000 m<sup>2</sup>. Le chemin nécessaire à cette réussite a requis l'élaboration de cinq « Exposés des motifs et projets de décrets » d'une centaine de pages chacun, d'une « loi » et d'un « Règlement d'application », tous soumis à des Commissions parlementaires, puis au plénum du Grand Conseil. À cela sont venus s'ajouter trois concours d'architecture de qualité et d'envergure internationale, ainsi que deux importants chantiers de construction complexes intégrant la création d'une passerelle de mobilité douce et d'un concours d'intervention artistique (au sens du RIABE<sup>10</sup>). Cette concrétisation n'aurait pas été possible sans une intense collaboration entre plusieurs Départements, Directions générales et Services de l'Administration cantonale, les directions et équipes des institutions concernées, des partenaires dont la Ville de Lausanne et les CFF, et bien entendu les mécènes. Le coût total de l'opération, s'appuyant sur un partenariat public-privé exemplaire, se monte à près de 186 millions de francs dont 75 émanent du secteur privé.

Vue du nouveau bâtiment abritant Photo Elysée et le mudac sur le site de Plateforme 10

Trompe en avant et caméra intégrée, Blueman a participé aux festivités de l'inauguration

<sup>10</sup> Règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État

### Un nouveau musée, un riche programme d'inauguration

À réalisation exceptionnelle, inauguration exceptionnelle. Le nouveau MCBA, conçu par les architectes Barozzi/Veiga, et sa première exposition faisant hommage aux donations « Atlas. Cartographie du don », avaient attiré 19'000 visiteuses et visiteurs lors de la semaine d'inauguration du bâtiment, en octobre 2019. Les festivités célébrant l'ouverture du quartier des arts vaudois dans son entier ainsi que du nouveau bâtiment abritant le mudac et Photo Elysée, des architectes Aires Mateus, se sont quant à elles déroulées sur tout un été, de juin à septembre 2022. Plus de 30'000 visites ont été enregistrées lors du week-end portes ouvertes de mi-juin et 150'000 pour l'ensemble de l'été inaugural.

Le nouvel écrin du mudac et de Photo Elysée offre à ces deux institutions respectivement 1580 m<sup>2</sup> et 1520 m<sup>2</sup> pour leurs présentations – soit le double des surfaces précédemment à leur disposition, ainsi que des réserves et des espaces de stockage quadruplés, un hall d'entrée lumineux, un auditorium pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes, un café-bar, un espace billetterie et une librairie-boutique. Le MCBA avait vu, quant à lui, ses espaces d'exposition tripler avec son emménagement sur le site (3215 m<sup>2</sup>, dont 1240 m<sup>2</sup> pour les présentations temporaires et 1560 m<sup>2</sup> pour la présentation de la collection).



Inauguration de Plateforme 10 le 15 juin 2022 (de g. à d.)

Juri Steiner, directeur du MCBA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nathalie Herschdorfer, directrice de Photo Elysée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022

Bernard Fibicher, directeur du MCBA jusqu'au 30 juin 2022

Nicole Minder, cheffe du SERAC

Tatyana Franck, directrice de Photo Elysée jusqu'au 31 janvier 2022

Chantal Prod'Hom, directrice du mudac jusqu'au 31 décembre 2022

Patrick Gyger, directeur général de Plateforme 10

## Exposition inaugurale « TRAIN ZUG TRENO TREN »



L'inauguration a été l'occasion, pour les musées du site de Plateforme 10, de présenter leur première exposition commune dédiée à l'univers ferroviaire et baptisée « TRAIN ZUG TRENO TREN ». Pour visiter ce thème éminemment suisse et concrètement lié au pôle muséal implanté près de la gare de Lausanne, les trois institutions ont proposé au public des voyages imaginaires composés de plus de 200 photographies, 100 peintures, 100 objets de design, ainsi que des vidéos et des installations. Le programme complet des festivités comptait nombre d'activités, parmi lesquelles des concerts, des spectacles de cirque, de théâtre et de danse, ainsi que de nombreux projets en partenariat avec des événements ou établissements phares de la région et au-delà, tels que l'ECAL, le Festival de la Cité ou encore le Festival international du film de Locarno.

Exposition « TRAIN ZUG TRENO TREN »:  
 - « Voyages Imaginaires » au MCBA  
 - « Rencontrons-nous à la gare » au mudac  
 - « Destins croisés » à Photo Elysée

## Mots des directions



Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

D'un côté un départ, de l'autre une arrivée. Et au milieu un musée qui fonctionne bien, qui a trouvé sa place et ses publics, rajeunis et diversifiés, et qui bénéficie d'une formidable et solide équipe, tous secteurs confondus. La période d'acclimatation dans le nouveau bâtiment est terminée, les enseignements de la pandémie sont intégrés, la base financière est acquise, il est dorénavant possible de s'appuyer sur ce riche héritage pour le faire fructifier.

Une dernière exposition intitulée « Résister, encore » a insisté sur l'une des fonctions fondamentales de l'art et du musée. Ce dernier en tant que modèle d'un monde alternatif joue un rôle de plus en plus important dans un monde de plus en plus globalisé, normé, et qui se construit à notre insu. Longue vie au MCBA! Qu'il résiste encore et toujours!

Bernard Fibicher, directeur

Musée cantonal pour la photographie (Photo Elysée)

L'année 2022 a marqué un jalon important dans l'histoire du Musée cantonal pour la photographie. Photo Elysée a emménagé au sein de Plateforme 10 dans son nouveau bâtiment partagé avec le mudac. C'est au cœur du nouveau quartier des arts que Photo Elysée se déploie désormais tout en continuant de rayonner à l'étranger. Après une première exposition réunissant les trois musées de Plateforme 10 autour du thème du train, Photo Elysée a présenté une rétrospective consacrée au photographe Josef Koudelka. 2022 étant l'année de l'invasion russe en Ukraine, le musée a organisé en parallèle une exposition interrogeant les images provenant de la guerre. Dans son nouvel écrin, le musée déploie également sa très riche collection. Ainsi, la photographie est célébrée dans toutes ses dimensions.

Après le départ de Tatyana Franck, qui a dirigé le musée entre 2015 et 2021, l'équipe a été accompagnée par Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles, durant quatre mois. Pour ma part, j'ai rejoint Photo Elysée au moment même de l'inauguration en juin 2022. Un immense travail de fond a été accompli par l'ensemble des équipes, tous métiers confondus, pour faire de cette année charnière une réussite. Notre institution a ainsi atteint la ligne d'arrivée en temps et en heure pour amarrer la photographie à Plateforme 10.

Nathalie Herschdorfer, directrice



Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains (mudac)

L'année 2022 du mudac entrera dans l'histoire de l'institution comme celle des changements et du lancement d'une nouvelle ère. Après le déménagement de l'équipe fin 2021, les six premiers mois de l'année ont été marqués par la prise de possession du plateau de 1580 m<sup>2</sup> destiné à accueillir les expositions, la construction des scénographies des deux expositions inaugurales et l'organisation de l'inauguration du bâtiment le 15 juin. Un véritable compte à rebours s'est dès lors enclenché alors que chaque initiative amenait son lot de surprise et que toute l'équipe faisait preuve d'un formidable esprit d'adaptation. L'extraordinaire fête d'ouverture a eu lieu et le succès fut au rendez-vous.

Autre dossier essentiel: le transfert physique des collections qui s'est fait en deux temps, en juillet et décembre, et qui s'est déroulé à merveille car bien préparé en amont. Mon départ en fin d'année, après 22 ans passés à la tête du mudac, fut accompagné du plaisir de pouvoir ouvrir l'exposition « A Chair and You », un projet de plus de six ans de travail présentant la collection inédite de chaises de Thierry Barbier-Mueller, mis en scène par Robert Wilson. Un opéra en quatre actes, avec son et lumière, ayant rencontré un énorme succès et qui aura été pour moi le plus beau passage de témoin à ma successeuse, Beatrice Leanza.

Chantal Prod'Hom, directrice

## Patrimoine mobilier et patrimoine immatériel



Laurent Golay, fabricant de skateboards au Brassus, collabore avec les JEMA Vaud depuis plusieurs années

Coupe de communion en argent avec pied du XIV<sup>e</sup> s. et calice du XVIII<sup>e</sup> s., Belmont-sur-Lausanne. Ses influences stylistiques variées font de lui un témoin précieux du rôle qu'a joué le Pays de Vaud à la fin du Moyen Âge, au carrefour d'échanges culturels européens

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015, la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) permet de protéger et/ou de valoriser des objets importants pour l'histoire du Canton, de même que les traditions et de nombreux savoir-faire artisanaux et patrimoniaux de celui-ci. Le SERAC, par le biais de son unité Patrimoine, est actif dans ces deux domaines, puisqu'il gère deux inventaires cantonaux (l'Inventaire du patrimoine immatériel et l'Inventaire du patrimoine mobilier dit « non cantonal », c'est-à-dire en mains privées) et encadre la gestion du Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel, qui vise à soutenir des activités de tiers destinées à promouvoir ces patrimoines. Les requêtes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel (CCPMI), qui préavise les dossiers avant décision finale de la cheffe de Département.

Régulièrement en contact avec des propriétaires de patrimoines communaux et privés (paroisses, fondations, associations, etc.), le SERAC remplit un rôle de conseil et dispense de nombreuses recommandations pour conserver au mieux des biens, les faire restaurer, voire gérer une collection. Il assure ainsi un rôle de pôle de compétence autour des patrimoines immatériels et mobiliers en mains privées.

### En 2022

#### Patrimoine mobilier

– En 2022 ont été signées dix<sup>11</sup> nouvelles conventions d'inscription à l'Inventaire cantonal du patrimoine mobilier avec les communes de Belmont-sur-Lausanne (4 biens religieux, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), Chessel (3 biens religieux, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), Lutry (6 biens religieux, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), Morges (5 biens religieux, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), Noville (4 biens religieux, XIX<sup>e</sup> s.), Villeneuve (6 biens religieux, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), ainsi qu'avec la paroisse évangélique réformée de Belmont-Lutry, Lavaux (6 biens religieux, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) et la paroisse catholique de Bex (3 biens religieux, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.).

#### Patrimoine immatériel

– Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) Vaud ont à nouveau pu être proposées au public début avril après deux ans de suspension. 43 artisanes et artisans ainsi que la filière céramique du CEPV – Centre d'enseignement professionnel de Vevey ont accepté l'invitation du SERAC. Le programme s'est déployé dans de nombreuses régions du canton (Broye, Château-d'Œx, La Sarraz, Lausanne, Lavaux-Oron, Nyon, Sainte-Croix, la Vallée de Joux et Vevey) et a présenté des savoir-faire en lien avec différents domaines et matériaux (textile, papier, facture instrumentale, arts appliqués, bois, horlogerie-bijouterie, terre, cuir, métal ou encore conservation-restauration). Les ateliers d'éveil gratuits pour les 6-12 ans, tout comme les traditionnelles « Rencontres écoles et métiers d'art » destinées aux élèves vaudois (9S à 11S), ont rencontré un vif succès. Au total, 2500 visiteuses et visiteurs ont profité de l'événement.

– Une convention a été signée en mars entre l'État de Vaud et l'Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm), garantissant à celle-ci une reconnaissance légale comme institution patrimoniale et une aide financière annuelle sur cinq ans. L'objectif de l'accord est le soutien de l'association dans sa mission essentielle de gestion du site « Lavaux, vignoble en terrasses » seule inscription suisse au Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) reconnue comme paysage culturel vivant.

#### Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel

– Six aides ponctuelles ont été accordées en 2022, pour un versement total de 49'500 francs.

<sup>11</sup> Dont deux avec des propriétaires privés

## Quelques chiffres

### Musées cantonaux<sup>12</sup>

# 8 millions

d'objets physiques  
ou numériques conservés<sup>13</sup>

Les collections cantonales comprennent, entre autres, des monnaies, des cristaux, des fossiles, des artefacts, du mobilier, des bijoux, de la céramique, des vertébrés, des invertébrés, des spécimens, des graines, des pollens, des herbiers, des peintures, des sculptures, des installations, des tirages photographiques, des négatifs, des diapositives ou encore des vidéos, sans compter des kilomètres d'archives et d'ouvrages ainsi que quatorze ratons laveurs!

**885'566** objets ou lots inventoriés, dont **36'281** en 2022

**562'813** visites physiques<sup>14</sup>

**2216** visites scolaires<sup>15</sup>

**646'702** visites en ligne (sites internet)<sup>16</sup>

**35** expositions *in situ*<sup>17</sup>

**794** événements<sup>18</sup>

**108** publications et articles<sup>19</sup>

### BCUL<sup>20</sup>

**15'908** usagères et usagers actifs

**1'355'778** visites physiques

**290'491** prêts

**145** bibliothèques dans le réseau Renouvaud

**20'458'250** consultations numériques *Open Access*

**3'515'487** consultations numériques payantes

**8'611'727** documents physiques à disposition

**797'392** documents numériques à disposition

**16'855** caisses de livres et de documents multimédia en transit

entre les 6 sites de la BCUL

**3** expositions *in situ*<sup>21</sup>

**49** événements<sup>22</sup>

<sup>12</sup> Y compris MCBA, Photo Elysée et mudac, rattachés à la Fondation Plateforme 10

<sup>13</sup> Ce chiffre est approximatif car, au vu des spécificités de chacune, il est extrêmement complexe de comparer les collections entre elles

<sup>14</sup> Comptage effectué selon les normes préconisées par l'Association des musées suisses (AMS), chiffre n'englobant pas les visites totalisées par les expositions itinérantes

<sup>15</sup> Chiffre englobant les visites libres, les visites guidées et les visites réservées au corps enseignant

<sup>16</sup> Chiffre englobant les visites d'internautes sur les différents sites internet officiels ou temporaires

<sup>17</sup> Créations d'expositions ou améliorations du dispositif

<sup>18</sup> Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, workshops, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)

<sup>19</sup> Chiffre englobant les catalogues, articles et toute autre activité éditoriale

<sup>20</sup> Pour plus d'informations, voir le rapport annuel de la BCUL

<sup>21</sup> Créations d'expositions ou améliorations du dispositif

<sup>22</sup> Chiffre comprenant les journées particulières (conférences, lectures, projections, workshops, festivals, ateliers, animations, visites spécifiques, etc.)

---

# Encouragement à la culture

---



## Aides aux institutions et organismes culturels

Les subventions allouées par l'État de Vaud aux activités culturelles sont régies par la loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA). Elles ont pour but d'encourager la vie culturelle et de soutenir la création artistique professionnelle et sa diffusion. Au travers de soutiens réguliers et ponctuels, l'État, par l'intermédiaire du SERAC, veille au respect de la liberté de création et d'expression culturelles. Il s'efforce d'assurer la diversité de l'offre et l'accès du plus grand nombre à la culture.

### Aides structurelles renouvelables

L'État accorde des soutiens structurels de durée déterminée à des institutions et des organismes d'importance régionale ou suprarégionale. Ces aides ont pour but de soutenir de manière subsidiaire les contributions communales dans ces domaines et d'encourager les actions en ce sens menées par diverses entités privées ou semi-publiques. Selon les dispositions de la LVCA (art. 17), les subventions à caractère durable sont accordées par le biais d'une convention de subventionnement d'une durée maximale de cinq ans, renouvelable après évaluation.

Une « Convention-cadre concernant le soutien d'activités culturelles d'importance régionale ou suprarégionale » a par ailleurs été passée le 3 décembre 2015 entre l'État, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). Elle vise à soutenir des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale (rayonnement dépassant le niveau local) et suprarégionale (rayonnement cantonal, voire supracantonal) soutenues par une « ville-centre » (une entité politique ayant une ou des activités culturelles significatives sur le plan régional ou cantonal au sens de l'article 10, alinéa 1 de la LVCA) ou par une ou plusieurs communes.

### En 2022

En 2022, les aides structurelles versées par l'État ont représenté près de 18,9 millions de francs<sup>23</sup> (sur un budget de 98 millions de francs<sup>24</sup>). Elles ont bénéficié à 159 organismes, dont des lieux de spectacles, des orchestres, des festivals, des associations faitières.

De nouvelles conventions précisant les attentes respectives de l'État et des communes concernées ont été signées en faveur des entités suivantes<sup>25</sup> :

- Opéra de Lausanne (1'950'000 francs par an de 2022 à 2024) avec la Ville de Lausanne
- Association les arTpenteurs (250'000 francs par an de 2022 à 2024) avec la Ville d'Yverdon-les-Bains
- Fondation Lavaux Classic (120'000 francs par an de 2022 à 2024) avec les Communes de Bourg-en-Lavaux et Pully ainsi que la Ville de Vevey
- Association G.A.M.E. en charge de la gestion de la salle de L'Amalgame (40'000 francs par an) avec la Ville d'Yverdon-les-Bains
- Association Oriental-Vevey (100'000 francs par an de 2022 à 2024) avec la Ville de Vevey
- Association du Casino Théâtre de Rolle (45'000 francs par an de 2022 à 2025) avec la Ville de Rolle et la Région de Nyon

<sup>23</sup> Cette somme n'inclut ni les écoles de musique, ni la Fondation Plateforme 10 (voir p. 11)

<sup>24</sup> Voir p. 11

<sup>25</sup> Les conventions conclues précédemment se poursuivent, le détail figure dans le budget et les comptes publiés par l'État de Vaud; les montants indiqués correspondent à la part cantonale uniquement

## Aides aux projets culturels

### Aides sélectives ponctuelles

Sous la forme de subventions, de couvertures de déficit ou d'avantages économiques comme la mise à disposition d'ateliers, les aides sélectives sont allouées à des projets culturels limités dans le temps. Les demandes de soutien, déposées spontanément ou à la suite de mises au concours, sont validées par la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) sur préavis des trois commissions cantonales constituées d'expertes et d'experts indépendants nommés par le Conseil d'État.

La Commission cantonale des arts de la scène (CCAS) analyse une fois par an les dossiers des domaines du théâtre, de la chorégraphie, de l'humour et des arts performatifs et circassiens. Tous les trimestres, la Commission cantonale des activités culturelles (CCAC) analyse les dossiers relevant des domaines de la musique, de la littérature, des beaux-arts ou de projets pluridisciplinaires, et la Commission cantonale de sensibilisation à la culture (CCSC) les demandes relatives à des dispositifs et des actions de médiation culturelle.

### En 2022

En 2022, les aides sélectives ponctuelles ont permis de soutenir 308 projets culturels sur un total de 480 dossiers déposés (tous domaines artistiques confondus), dont :

- 32 soutiens accordés par la CCAS pour un montant de 1,8 million de francs
- 247 soutiens accordés par la CCAC pour un montant de 1,1 million de francs
- 29 soutiens accordés par la CCSC pour un montant de 135'970 francs<sup>26</sup>

Quatre nouvelles conventions de durée déterminée (3 ans) ont été octroyées par la CCAS aux compagnies suivantes<sup>27</sup> :

- Les Célébrants (Cédric Dorier, 80'000 francs par an)
- Compagnie nonante-trois (Benjamin Knobil, 70'000 francs par an)
- Cie Jours tranquilles (Fabrice Gorgerat, 60'000 francs par an)
- Cie Rupille 7 (Julie Annen, 60'000 francs par an)

Les conventions attribuées les années précédentes se poursuivent<sup>28</sup> :

#### de 2021 à 2023

- Cie Linga (Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, 120'000 francs par an) avec les Villes de Lausanne et de Pully
- Cie 23 Prod (Massimo Furlan, 100'000 francs par an) avec la Ville de Lausanne et Pro Helvetia
- 2b Company (François Gremaud, 70'000 francs par an)
- Compagnie La Bocca della Luna (Muriel Imbach, 70'000 francs par an)
- Compagnie Kokodyniack (Jean-Baptiste Roybon, 60'000 francs par an)
- Association Goldtronics (Nadine Fuchs et Marco Delgado, 60'000 francs par an)
- Association Plus (Nicole Seiler, 60'000 francs par an)
- Compagnie de nuit comme de jour (Guillaume Béguin, 60'000 francs par an)
- Compagnie SNAUT (Joël Maillard, 60'000 francs par an)
- Association Praxis (Claire Dessimoz, 50'000 francs par an)
- Compagnie Fargue (Anne RoCHAT et Jean RoCHAT, 40'000 francs par an)

#### de 2020 à 2022

- Compagnie Prototype Status (Jasmine Morand, 60'000 francs par an)
- Compagnie Salut la Compagnie (Thierry Romanens, 60'000 francs par an)
- Compagnie Arts Mouvementés (Yasmine Hugonnet, 60'000 francs par an)
- Compagnie Émilie Charriot (45'000 francs par an)

<sup>26</sup> Certaines entreprises culturelles ont intégré le déploiement de démarches de médiation dans leur demande pour une contribution à des projets de transformation COVID (19 dossiers sont concernés); 16 autres projets ont par ailleurs été soutenus par la CCSC dans le cadre des mesures cantonales transitoires, voir p. 45

<sup>27-28</sup> Les montants indiqués correspondent à la part cantonale uniquement

## Aides aux projets culturels

### Bourses pour la création artistique professionnelle

L'État de Vaud met au concours chaque année: une Bourse arts plastiques (dotée de 20'000 francs), deux Bourses à l'écriture (15'000 francs chacune) ainsi qu'une Bourse de compagnonnage théâtral bisannuelle en collaboration avec la Ville de Lausanne (90'000 francs sur deux ans de part cantonale) afin de soutenir des artistes professionnels développant, à un moment particulier de leur parcours, un projet d'envergure.

Les personnes pouvant prétendre à une Bourse arts plastiques ou à une Bourse à l'écriture doivent être vaudoises ou établies dans le canton de Vaud depuis au moins cinq ans et avoir déjà au moins une publication ou réalisation à leur actif. Quant à la Bourse de compagnonnage théâtral, elle est destinée à des compagnies émergentes établies et travaillant à Lausanne et vise à développer les compétences de jeunes metteuses et metteurs en scène en contribuant financièrement à un compagnonnage de deux ans, la première année étant une année d'assistantat auprès d'une ou un professionnel confirmé, la seconde correspondant au temps de la réalisation d'un projet de création théâtrale.

#### En 2022

- la Bourse arts plastiques a été attribuée à Nastasia Meyrat
- deux Bourses à l'écriture ont été remises à Chloé Falcy et Alain Freudiger
- la Bourse de compagnonnage théâtral est revenue à Natasza Gerlach

### Appels à projets

L'État de Vaud octroie des aides dans des domaines culturels et artistiques d'actualité au travers d'appels à projets ciblés. Les lauréates et lauréats, tous professionnels, se voient allouer une subvention qui leur permet de développer un projet dans un domaine spécifique.

Les appels à projets sont des soutiens à la création souples, qui peuvent concerner différents domaines. Si la musique (tous genres confondus) et l'édition sont régulièrement soutenues de cette manière, le SERAC a récemment développé de nouveaux appels à projets en lien avec la photographie ou les jeux vidéo.

#### En 2022

##### Maisons d'édition:

Le soutien, de 10'000 à 15'000 francs par an pendant trois ans, a été octroyé aux maisons d'édition suivantes:

##### Conventions bipartites

- Éditions Infolio
- Bernard Campiche Éditeur
- Éditions Empreintes

##### Conventions tripartites avec la Ville de Lausanne

- Éditions Antipodes
- Éditions art&fiction
- Éditions uTopie
- Éditions Plaisir de Lire

##### Conventions tripartites avec la Ville de Vevey

- Éditions de l'Aire
- Hélice Hélas Éditeur

##### Jeux vidéo:

Les studios récompensés dans le cadre de la quatrième édition du soutien destiné à la création de jeux vidéo sont:

- Naraven Games Sàrl
- Sunnyside Sàrl
- Digital Kingdom Sàrl

Les studios lauréats ont reçu respectivement 20'000, 18'000 et 12'000 francs.

### Résidences

L'État de Vaud dispose de deux ateliers, l'un dit « du 700<sup>e</sup> » à la Cité internationale des arts de Paris et l'autre à Berlin, en collaboration avec le Canton de Fribourg. Ces deux lieux permettent d'offrir à des artistes professionnels, durant un semestre, un temps de travail et de réflexion ainsi qu'une immersion dans un environnement culturel stimulant et propice à la création. L'attribution de ces ateliers se fait sur la base d'une mise au concours, et chaque Résidence est assortie d'un montant de participation aux frais de 9000 francs.

#### En 2022

- la Résidence d'artiste à Berlin pour le deuxième semestre 2022 est revenue à Natacha Donzé
- la Résidence à Paris pour le premier semestre 2022 a été attribuée à Christelle Kahla et, pour le deuxième semestre, à Philémon Otth

# Palmarès 2022



**Chloé Falcy**  
Bourse à l'écriture 2022



**Nastasia Meyrat**  
Bourse arts plastiques 2022



**Alain Freudiger**  
Bourse à l'écriture 2022



**Natasza Gerlach**  
Bourse de compagnonnage théâtral 2022-2024



**Natacha Donzé**  
Résidence à Berlin 2022 (2<sup>e</sup> semestre)



**Philémon Otth**  
Résidence à Paris 2022 (2<sup>e</sup> semestre)



**Christelle Kahla**  
Résidence à Paris 2022 (1<sup>er</sup> semestre)

## Accès à la culture

La loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) fixent parmi les missions de l'État le soutien de l'accès à l'offre culturelle, à la sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge et à la médiation culturelle. Le SERAC, par le biais de son unité Accès à la culture, se charge de suivre tous les dossiers en lien avec ces domaines. Il encadre la gestion du Fonds cantonal de sensibilisation à la culture, qui attribue des subventions aux actions liant publics et offre culturelle, fournit des conseils pour la conception de projets et organise des rencontres entre médiatrices et médiateurs professionnels.

Interface entre le monde culturel et celui de l'école, la structure Culture-École facilite leur rencontre et favorise l'accès à la culture pour les élèves et les personnes en formation dans le canton de Vaud. Elle pilote le Passculture, mesure financière pour les personnes en formation postobligatoire, ainsi que l'appel à projets « La culture, c'est classe! », soutien à des projets artistiques et participatifs dans les établissements scolaires. Enfin, elle organise deux événements annuels: la Rencontre Culture-École et la Rencontre Passculture.

### En 2022

#### Culture-École

Des visites scolaires dans des ateliers d'artisans d'art ont à nouveau été organisées dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art Vaud. En septembre a eu lieu à l'Opéra de Lausanne la troisième Rencontre Culture-École. Elle a réuni des représentantes et représentants de 41 établissements scolaires, trois établissements de pédagogie spécialisée et dix actrices et acteurs culturels proposant des activités culturelles en milieu scolaire. En octobre, huit nouveaux projets artistiques ont été retenus lors du cinquième appel à projets « La culture, c'est classe! ». Une première Rencontre Passculture a vu le jour, réunissant des représentants de 19 lieux de formation postobligatoire et de dix lieux culturels partenaires. 5896 billets ont été vendus parmi les 42 lieux culturels partenaires du Passculture, grâce notamment à la gratuité offerte d'août à décembre dans le cadre de la relance culturelle post-COVID. Enfin, la brochure « Culture-École. Rétrospective 2017-2022 » a permis d'illustrer les projets phares de ces cinq dernières années.

#### Culture inclusive

Sur invitation du Service, des actions coconstruites en faveur d'une politique culturelle inclusive ont été initiées en collaboration avec des communes, des services spécialisés, des prestataires en inclusion culturelle et des organismes œuvrant dans tous les domaines culturels. Dans une approche exploratoire et ciblée, ces actions visent à tester un certain nombre de mesures et de projets en vue de définir une politique culturelle inclusive.

#### Soutien à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle

Outre l'organisation de la Commission cantonale de sensibilisation à la culture (CCSC) qui accorde des soutiens ponctuels<sup>29</sup>, l'Unité a été invitée à présenter ses prestations et la politique culturelle en matière d'accès à la culture à huit occasions. Divers conseils personnalisés en médiation culturelle ont par ailleurs été dispensés.

<sup>29</sup> Voir p. 33

Réalisation d'une fresque par l'artiste Corentin Meige et des élèves de 10S dans les couloirs de leur établissement scolaire



## Soutien aux écoles de musique reconnues

La loi sur les écoles de musique (LEM, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012) vise à offrir aux jeunes Vaudoises et Vaudois (jusqu'à 20 ans, 25 ans dans des cas exceptionnels) l'accès à un enseignement musical de qualité à but non professionnel sur tout le territoire cantonal. Elle assure également aux écoles reconnues comme telles des conditions de travail adéquates, et a pour but de favoriser la participation culturelle de la population. La Fondation de droit public pour l'enseignement de la musique (FEM) a pour mission de veiller à la mise en application de la loi, sous la surveillance de l'État par l'intermédiaire du SERAC. Le financement est assuré de manière conjointe par le Canton et toutes les communes, ainsi que par les parents d'élèves au travers de l'écolage.

### En 2022

Le décret du 21 décembre 2022 a fixé pour cinq ans la contribution de l'État et des communes au budget annuel de la FEM. Ce subventionnement est essentiellement destiné à pérenniser l'accessibilité financière aux études musicales, à encourager les projets des écoles de musique et à régulariser les conditions de travail du corps enseignant (garantie du taux d'activité et du système de salaires).

En plus de ces subventions ordinaires, la FEM a continué d'apporter son soutien aux écoles en mettant en place un subventionnement des projets particuliers tels que camps de musique, spectacles et concerts exceptionnels. Elle a également organisé des rencontres professionnelles sur des sujets d'actualité comme l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement de la musique ou la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.

## Interventions artistiques sur les bâtiments de l'État

Depuis les années 1970, l'État réserve un montant, proportionnel aux coûts des travaux importants de construction ou de rénovation de ses bâtiments, à une intervention artistique sur ces derniers. Celle-ci peut prendre la forme d'une œuvre, d'un geste ou d'un marquage artistique intérieur ou extérieur qui entre en interaction avec l'architecture du bâtiment, sa fonction, ses utilisatrices et utilisateurs ou son public en général. Cette intervention artistique doit être le résultat d'une collaboration entre l'artiste et l'architecte.

Conformément au règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État (RIABE, du 1<sup>er</sup> avril 2015), les mandats sont attribués par la Commission d'intervention artistique (CoArt) suite à des concours organisés par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Le SERAC assure la vice-présidence de cette commission.

L'application [artist.net](http://artist.net), réalisée en partenariat avec le site internet [artlog.net](http://artlog.net) du *Kunstbulletin* propose une carte mobile ainsi que d'autres informations sur l'ensemble des réalisations de ce type.

### En 2022

Le projet « Surfaces d'échanges », de l'artiste Martin Jakob, a vu l'installation d'éléments de mobilier installés dans la cour du Gymnase de Burier, ainsi qu'aux alentours du bâtiment Le Vallon à La Tour-de-Peilz.

## Quelques chiffres

### Aides structurelles et sélectives

# 768

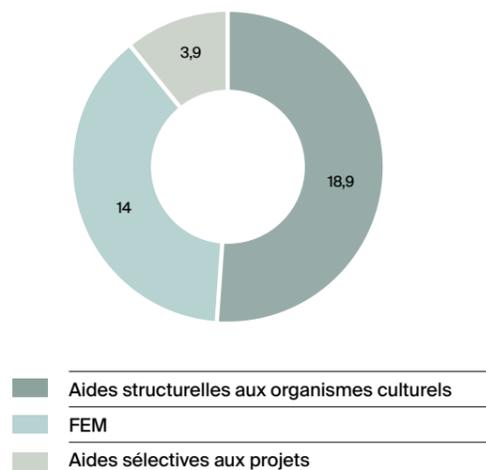
## demandes de soutien déposées

Le traitement des dossiers a permis de répondre favorablement à 308 requêtes de soutien ponctuel. De plus, 159 institutions et organisations culturelles ont bénéficié d'aides régulières. L'ensemble correspond à un taux d'octroi de 61%.

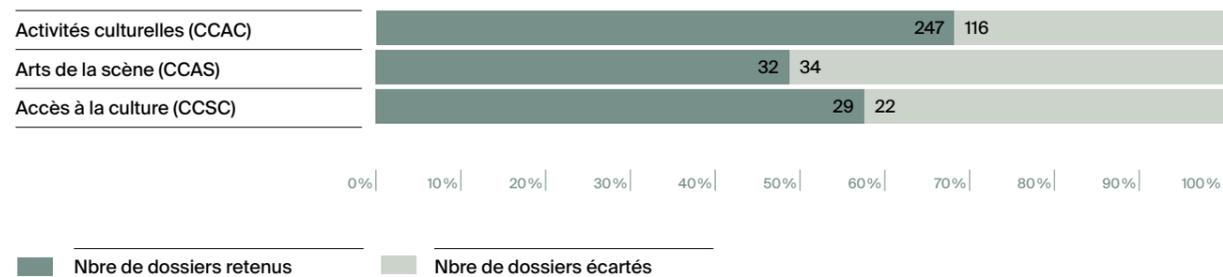
En 2022, les aides structurelles renouvelables et les aides sélectives ponctuelles du SERAC se sont élevées à 36,8 millions de francs :

- 18,9 millions en aides structurelles
- 14 millions à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- 3,9 millions en aides sélectives

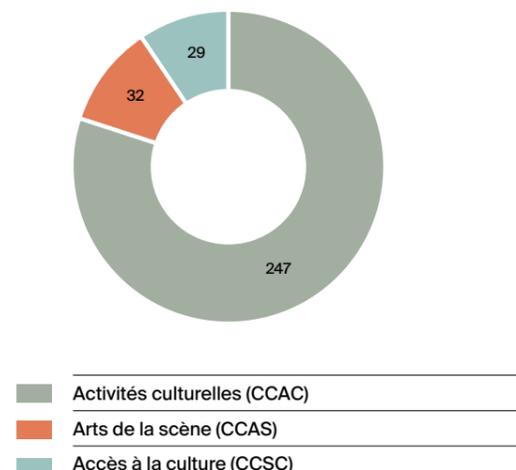
Budget par type de soutien en millions



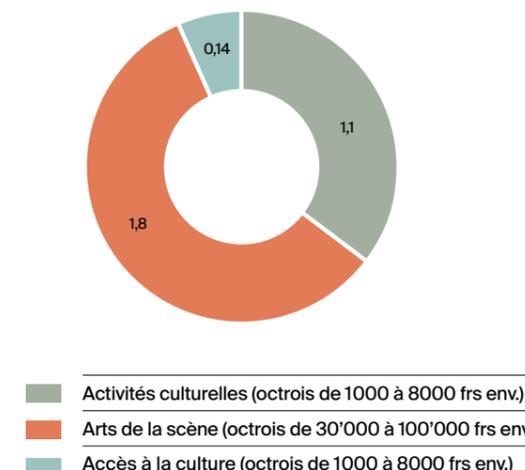
Dossiers retenus ou écartés des aides sélectives



Répartition des aides sélectives



Montants attribués en millions



## COVID-19

La loi COVID (loi fédérale traitant des mesures dans le domaine de la culture) ainsi que l'ordonnance COVID culture en ayant découlé sont arrivées à échéance le 31 décembre 2022. Les aides et les contributions attribuées dans le cadre de la troisième phase du dispositif de soutien fédéral, financé paritairement avec le Canton, ont permis d'atténuer l'impact économique que la situation pandémique des années 2020 et 2021 a continué d'avoir sur la culture vaudoise en 2022. La diversité du secteur a ainsi pu être préservée et des entreprises ont pu opérer des réorientations structurelles ou développer de nouvelles stratégies dans une ère post-COVID.

Les aides financières mises en œuvre en 2022 se montent à un total de 7,2 millions de francs. L'indemnisation aux entreprises culturelles représente 2,05 millions de francs, aux actrices et acteurs culturels 49'500 francs et les contributions sélectives à des projets de transformation 5,1 millions.

Aucune demande d'indemnisation en faveur d'intermittentes et d'intermittents, inclus par le Conseil fédéral dans le dispositif d'aide depuis le 31 mars 2021, n'a été déposée au cours de la période en question. À noter que l'aide d'urgence en faveur des acteurs culturels pilotée en direct par la Confédération et mise en œuvre par l'association Suisseculture Sociale était maintenue jusqu'à fin 2022.

### TOTAL PHASE III - indemnisation

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	30	28	3'235'593	2'051'429
Actrices et acteurs culturels indépendants	10	7	71'822	49'517
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>3'307'215</b>	<b>2'100'946</b>

### TOTAL PHASE III - projets de transformation

	Demandes évaluées	Octrois	Total montants sollicités	Total montants accordés
Entreprises culturelles	114	66	13'443'252	5'109'000

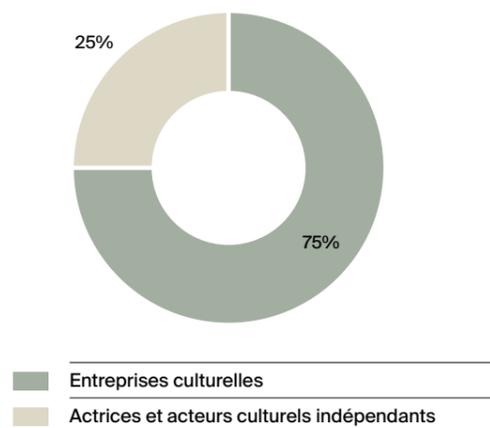
# 7,2 millions de francs

Un total de 7,2 millions de francs, dont 2,1 millions en indemnisation et 5,1 millions en contributions sélectives à des projets de transformation, a été octroyé au secteur culturel au cours de la troisième phase de l'ordonnance COVID-19 culture.

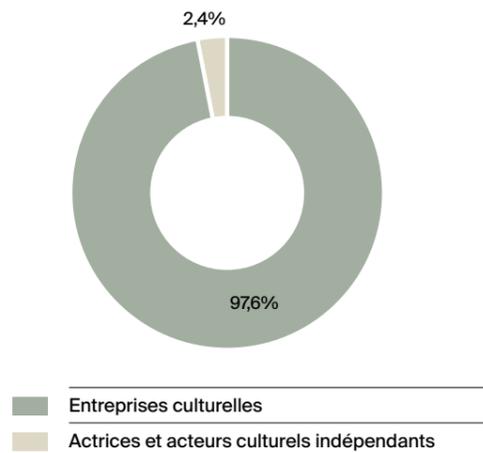
# COVID-19

## Indemnisation

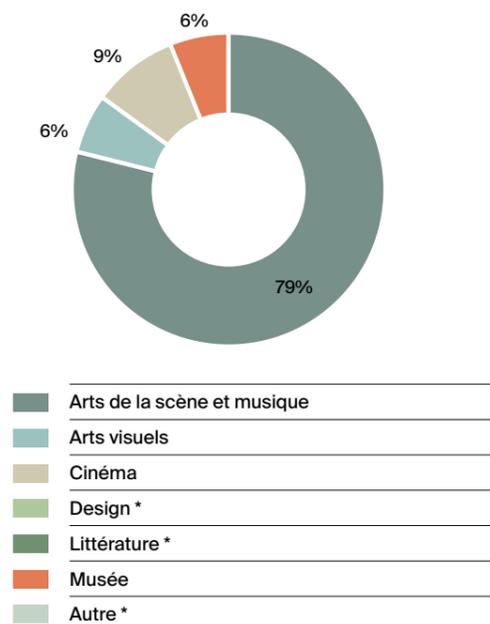
Répartition des demandes d'indemnisation déposées par type



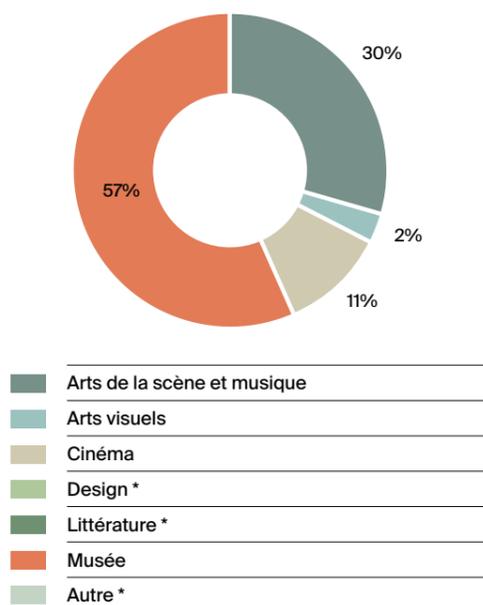
Répartition des montants octroyés en indemnisation



Répartition des demandes d'indemnisation déposées par domaine



Répartition des montants octroyés par domaine

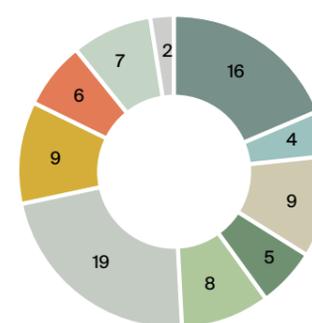


\* 0%, aucun dossier n'a été soumis pour ces domaines

\* 0%, aucun dossier n'a été soumis pour ces domaines

## Projets de transformation

Nombre de dossiers soutenus par domaine



- Arts scéniques
- Arts visuels
- Cinéma
- Littérature / Édition
- Façonniers, associations supracantonales de prestations
- Médiation culturelle
- Musique
- Pluridisciplinaire
- Autres
- Intercantonale

## Mesures cantonales transitoires

Alors que la reprise des activités culturelles se dessinait progressivement en début d'année, les actrices et acteurs culturels fortement impactés par la crise restaient fragilisés par une situation de relance marquée de nombreuses incertitudes. Dans le sillage du dispositif déployé en 2021, un deuxième train de mesures transitoires, uniquement cantonales celles-ci, a donc été mis en œuvre en 2022.

Cent nouvelles bourses sélectives de recherche et de développement ont été octroyées à des actrices et acteurs indépendants pour un montant de 1,5 million de francs et les trois fonds usuels de subventionnement sélectifs du SERAC ont par ailleurs été alimentés:

- un complément de 200'000 francs alloué au Fonds cantonal des activités culturelles a permis 42 achats d'œuvres d'art à des artistes vaudois vivants destinés à enrichir les collections cantonales;
- un complément de 200'000 francs alloué au Fonds cantonal des arts de la scène a permis de soutenir 7 projets portés par des compagnies actives dans le domaine des arts de la scène.
- un complément de 100'000 francs alloué au Fonds cantonal de sensibilisation à la culture a permis de soutenir 16 actions de médiation culturelle.

Deux autres mesures étaient par ailleurs destinées à faciliter l'accès à la culture aux jeunes en formation:

- 40'000 francs ont permis d'offrir la gratuité entre août et décembre pour les représentations culturelles des partenaires du Passculture<sup>30</sup> à l'ensemble des jeunes du postobligatoire;
- 30'000 francs ont été ajoutés à l'enveloppe budgétaire de l'appel à projet «La culture, c'est classe!» visant à soutenir des projets culturels ponctuels créés dans et avec les classes vaudoises<sup>31</sup>.

<sup>30-31</sup> Voir p. 38



## Direction du SERAC

### Direction du Service (de g. à d.):

**Rosaria Seggio**, assistante unité Ressources humaines  
**Aude Spicher**, assistante unité Patrimoine mobilier et immatériel et assistante JEMA  
**Veronica Tracchia**, responsable de missions stratégiques section Encouragement à la culture  
**Marie-Christine Galliker**, assistante unité Administration et finances  
**Isabelle Ravussin**, chargée de projets en médiation culturelle  
**Karine Kern**, coordinatrice section Encouragement à la culture  
**Nicole Minder**, cheffe de service  
**Patricia Ith**, secrétaire de direction  
**Valentin Grosjean**, chargé de missions unité Missions stratégiques  
**Hervé Monnerat**, responsable unité Administration et finances, membre du Comité de direction  
**Aline Delacrétaz**, responsable unité Missions stratégiques, membre du Comité de direction

**Anouchka Okhonin**, stagiaire unité Accès à la culture (octobre 2022 à avril 2023)  
**Myriam Valet**, responsable unité Accès à la culture  
**Diana Pétament Martinez**, conseillère en communication  
**Ariane Devanthéry**, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel  
**Nicolas Gyger**, chef de service adjoint, responsable section Encouragement à la culture, membre du Comité de direction  
**Annabelle Jecker**, responsable unité Ressources humaines, membre du Comité de direction  
**Gaëlle Werkle**, assistante section Encouragement à la culture

La liste ci-dessus n'est bien entendu pas représentative de l'entier du SERAC: le Service se compose en effet de 283 collaboratrices et collaborateurs en fixe, auxquels s'ajoutent 168 auxiliaires. Que toutes ces personnes soient remerciées ici de leur travail et de leur engagement quotidien.



## Directions des institutions patrimoniales

### Directions des institutions patrimoniales cantonales directement rattachées au SERAC:

**Jeannette Frey**, directrice de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne  
**Lionel Pernet**, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire  
**Denis Genequand**, directeur des Site et Musée romains d'Avenches  
**Gilles Borel**, directeur du Musée cantonal de géologie  
**Michel Sartori**, directeur du Musée cantonal de zoologie jusqu'à fin juin  
**François Felber**, directeur des Musée et Jardins botaniques cantonaux jusqu'à fin septembre  
**Nadir Alvarez**, directeur du futur Muséum cantonal des sciences naturelles (création au 1<sup>er</sup> janvier 2023) en fonction depuis août

### Directions des institutions patrimoniales cantonales non directement rattachées au SERAC:

**Patrick Gyger**, directeur général de Plateforme 10  
**Bernard Fibicher**, directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts jusqu'à fin juin  
**Juri Steiner**, directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts dès le 1<sup>er</sup> juillet  
**Tatyana Franck**, directrice de Photo Elysée jusqu'à fin janvier  
**Nicole Minder**, directrice a.i. de Photo Elysée de février à mai  
**Nathalie Herschdorfer**, directrice de Photo Elysée dès le 1<sup>er</sup> juin  
**Chantal Prod'Hom**, directrice du mudac

## Bases légales

### Arts vivants:

Loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)  
Règlement du 1<sup>er</sup> avril 2015 concernant le Fonds cantonal des activités culturelles (RF-CAC)  
Règlement du 1<sup>er</sup> avril 2015 concernant le Fonds cantonal des arts de la scène (RF-CAS)  
Règlement du 1<sup>er</sup> avril 2015 concernant le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture (RF-CSC)  
Règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels (RAELC)  
Règlement du 1<sup>er</sup> avril 2015 concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'Etat (RIABE)  
Convention-cadre du 3 décembre 2015 concernant le soutien d'activités culturelles d'importance régionale et suprarégionale

### Patrimoine mobilier et immatériel:

Loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI)  
Règlement d'application du 1<sup>er</sup> avril 2015 de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (RLPMI)

### Enseignement de la musique:

Loi du 3 mai 2011 sur les écoles de musique (LEM)  
Règlement d'application du 19 décembre 2011 de la loi sur les écoles de musique (RLEM)

### Fondation Plateforme 10:

Loi du 26 novembre 2019 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (LFP10)  
Règlement d'application du 3 juin 2020 sur la Fondation de droit public Plateforme 10 (RLFP10)

## Fonds cantonaux de financement et commissions d’attribution

La loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) instituent quatre commissions permanentes chargées d’examiner les demandes de soutien adressées au SERAC. Les commissions émettent des préavis servant de base aux décisions de la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), pour l’octroi des aides et des subventions. Les membres des commissions sont des expertes et experts indépendants, choisis au sein des milieux professionnels concernés et désignés par le Conseil d’État pour la durée d’une législature (cinq ans), renouvelable une fois.

**1. Le Fonds cantonal des activités culturelles** est destiné à soutenir des projets artistiques professionnels dans les domaines de la musique, de la littérature, des beaux-arts ou de projets pluridisciplinaires. Les demandes de soutien sont examinées par la Commission cantonale des activités culturelles qui, tous les trimestres, se réunit en sous-commissions selon les domaines d’attribution.

### CCAC 2022:

**Nicolas Gyger**, chef de service adjoint au SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence  
**Raphaël Aubert**, journaliste et écrivain (jusqu’au 31.12.22)  
**Véronique Biollay Kennedy**, directrice du Centre pluriculturel et social d’Ouchy (CPO)  
**Carole Dubuis**, assistante de production à l’actualité radio de la RTS et présidente de l’association Tulalu  
**Julien Feltin**, musicien et directeur de l’EJMA  
**Julien Gross**, adjoint au développement de projets culturels, Ville de Lausanne (jusqu’au 31.12.22)  
**Marie-Claire Mermoud**, directrice du Casino Théâtre de Rolle (jusqu’au 31.12.22)  
**Catherine Othenin-Girard**, historienne d’art (jusqu’au 31.12.22)  
**Chantal Prod’Hom**, directrice du mudac (jusqu’au 31.12.22)  
**Antonin Scherrer**, écrivain et critique musical (jusqu’au 31.12.22)  
**Nicole Schweizer**, conservatrice au MCBA (jusqu’au 31.12.22)  
**Stefano Stoll**, directeur du Festival Images Vevey  
**Laurence Vinclair**, directrice des Docks à Lausanne  
**Karine Kern**, coordinatrice section Encouragement à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

Nouveaux membres nommés en novembre 2022 avec effet en janvier 2023:

**Marco Costantini**, directeur adjoint au mudac  
**Olivia Fahmy**, historienne de l’art, curatrice et conservatrice à la Fondation Gandur pour l’Art  
**Anya Leveillé**, musicologue et journaliste à Espace 2  
**Dimitri Meier**, co-directeur du LUFF, coordinateur du Castrum et programmateur pour l’Association du Salopard  
**Marie Musy**, libraire indépendante  
**Stéphanie Serra**, historienne de l’art et enseignante à l’ECAL  
**Veronica Tracchia**, responsable Unité Création et diffusion au SERAC  
**Iman Waser**, DJ, programmatrice et chargée de production

**2. Le Fonds cantonal des arts de la scène** est destiné à soutenir des productions professionnelles issues de compagnies indépendantes vaudoises, dans les domaines du théâtre, de la chorégraphie et des arts performatifs. Les aides allouées peuvent prendre la forme d’une subvention ponctuelle unique ou d’une subvention ponctuelle de durée déterminée (en principe trois ans). Les demandes sont examinées une fois par an par la Commission cantonale des arts de la scène.

### CCAS 2022:

**Nicolas Gyger**, chef de service adjoint au SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence  
**Joël Aguet**, historien du théâtre  
**Michel Caspary**, directeur du Théâtre du Jorat (jusqu’au 31.12.22)  
**Florence Faure**, directrice de l’école de danse l’Atelier.le.loft  
**Rita Freda**, dramaturge et chercheuse en études théâtrales (jusqu’au 31.12.22)  
**Corinne Jaquiéry**, journaliste culturelle et formatrice en communication (jusqu’au 31.12.22)  
**Myriam Kridi**, directrice du Festival de la Cité de Lausanne et experte dans le domaine des arts performatifs  
**Natalie Meystre**, architecte de l’information à l’EPFL et représentante du public (jusqu’au 31.12.22)  
**Brigitte Romanens-Deville**, directrice de Le Reflet – Théâtre de Vevey (jusqu’au 31.12.22)  
**Karine Kern**, coordinatrice section Encouragement à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

Nouveaux membres nommés en novembre 2022 avec effet en janvier 2023:

**Bénédicte Brunet**, directrice du théâtre La Grange UNIL  
**Jean Elgass**, directeur exécutif du Béjart Ballet Lausanne  
**Camille Destraz**, directrice du Théâtre du Pré-aux-Moines à Cossonay  
**Isabelle Renaut**, directrice de La Tournelle à Orbe  
**Anne-Laure Sahy**, responsable de l’Association vaudoise de danse contemporaine / AVDC  
**Veronica Tracchia**, responsable Unité Création et diffusion au SERAC

**3. Le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture** soutient des dispositifs et des actions spécifiques permettant la création de passerelles entre les différents types de publics et l’offre culturelle et nécessitant la présence d’une médiatrice ou d’un médiateur culturel professionnel. Les demandes sont examinées par la Commission cantonale de sensibilisation à la culture, qui se réunit tous les trimestres.

### CCSC 2022:

**Nicolas Gyger**, chef de service adjoint au SERAC, responsable section Encouragement à la culture – présidence  
**Delphine Corthésy**, chargée de projets au Service de l’éducation et de la jeunesse de la Ville de Lausanne  
**Claudia della Croce**, professeure HES associée, responsable CAS et DAS en médiation culturelle – filière travail social (jusqu’au 31.12.22)  
**Alain Kaufmann**, directeur du CoLaboratoire de l’UNIL  
**Sandrine Moeschler**, responsable du secteur médiation au MCBA  
**Thierry Weber**, professeur de médiation de la musique à l’HEMU (jusqu’au 31.12.22)  
**Myriam Valet**, responsable unité Accès à la culture au SERAC – secrétaire de la commission

Nouveaux membres nommés en novembre 2022 avec effet en janvier 2023:

**Violaine Contreras de Haro**, responsable des activités éducatives et de la participation culturelle à l’OCL  
**Véronique Eggimann**, maître d’enseignement HES et responsable du CAS en médiation culturelle à la HETSL

**4. Le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel** vise à soutenir en particulier des travaux de restauration d’un bien culturel mobilier inscrit à l’inventaire par voie de convention, ainsi que des activités de tiers destinées à promouvoir le patrimoine mobilier et immatériel, notamment par des publications et des travaux de recherche. Les demandes sont examinées tous les trimestres par la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel.

### CCPMI 2022:

**Nicole Minder**, cheffe du SERAC – présidence  
**Helen Bieri Thomson**, directrice du Musée national suisse – Château de Prangins (jusqu’au 31.12.22)  
**Mary-Claude Busset-Henchoz**, collaboratrice scientifique au Musée des Ormonts à Vers-l’Église  
**Lionel Pernet**, directeur du MCAH  
**Fabienne Hoffmann**, cheffe de l’Office cantonal de la protection des biens culturels et historienne de l’art indépendante (jusqu’au 31.12.22)  
**Isabelle Raboud-Schüle**, ancienne directrice du Musée gruérien de Bulle et membre de la Commission suisse pour l’UNESCO  
**Ariane Devanthéry**, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel au SERAC – secrétaire de la commission

Nouveaux membres nommés en novembre 2022 avec effet en janvier 2023:

**Marion Burkhardt**, cheffe de l’Office de la protection des biens culturels, DGIP  
**Claude-Alain Künzi**, conservateur des arts appliqués au Musée historique de Lausanne

## Liste des acronymes

ACS: Association des Communes Suisses  
 ACV: Archives cantonales vaudoises  
 AdCV: Association de Communes Vaudoises  
 AMS: Association des musées suisses  
 ASMA: Association Suisse des Métiers d'Art  
 BCUL: Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne  
 CCAC: Commission cantonale des activités culturelles  
 CCAS: Commission cantonale des arts de la scène  
 CCPMI: Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel  
 CCSC: Commission cantonale de sensibilisation à la culture  
 CDAC: Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles  
 CDIP: Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
 CEPV: Centre d'enseignement professionnel de Vevey  
 CIIP: Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin  
 CMM: Château de Morges et ses Musées  
 DABC: Dépôt et abri des biens culturels  
 DCIRH: Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines  
 DFI: Département fédéral de l'intérieur  
 DGIP: Direction générale des immeubles et du patrimoine  
 EJMA: École de Jazz et de Musique Actuelle  
 EPFL: École polytechnique fédérale de Lausanne  
 ETP: équivalent temps plein  
 FCMA: Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles  
 FEM: Fondation pour l'enseignement de la musique  
 GTU: Groupe technique des utilisateurs  
 HEMU: Haute École de Musique Vaud Valais Fribourg  
 JEMA: Journées Européennes des Métiers d'Art  
 LEM: Loi sur les écoles de musique  
 LFP10: Loi sur la Fondation de droit public Plateforme 10  
 LPMI: Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel  
 LVCA: Loi sur la vie culturelle et la création artistique  
 MCAH: Musée cantonal d'art et d'histoire  
 MCBA: Musée cantonal des Beaux-Arts  
 MCG: Musée cantonal de géologie  
 MCZ: Musée cantonal de zoologie  
 Photo Elysée: Musée cantonal pour la photographie  
 MJBC: Musée et Jardins botaniques cantonaux  
 mudac: Musée cantonal de design et d'arts appliqués contemporains  
 OCL: Orchestre de Chambre de Lausanne  
 OFC: Office fédéral de la culture  
 RIABE: Règlement cantonal concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'État  
 RLFP10: Règlement d'application de la loi sur la Fondation de droit public Plateforme 10  
 SERAC: Service des affaires culturelles  
 SMRA: Site et Musée romains d'Avenches  
 UCV: Union des Communes Vaudoises  
 UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
 UNIL: Université de Lausanne  
 UVS: Union des villes suisses

## Impressum

### Crédits photographiques

pp. 2, 20-21, 22 ←, 25, 48 © Amélie Blanc  
 pp. 4, 30, 46 © Yves André  
 p. 12 © C. Niggli  
 p. 16 © Laurent Dubois, BCU Lausanne  
 p. 18 © Gabrielle Lechevallier  
 p. 22 ↑ © Matthieu Gafsou  
 p. 22 ↓, p. 23 © William Gammuto  
 p. 24 ← ↓ © Emmanuel Denis, → © Muto  
 p. 26 ↑ © Jean-Christophe Bott  
 p. 26 ↓, 36-37 © Jean-Bernard Sieber/ARC  
 p. 38 © Muriel Orts

### Conception et réalisation

Aline Delacrétaz, Diana Pétament Martinez

### Rédaction

Services des affaires culturelles (SERAC)

### Coordination

Diana Pétament Martinez

### Relecture

Adeline Vanoverbeke

### Conception et réalisation graphique

Atelier Cocchi, Flavia Cocchi  
 Christine Vaudois

### Photolitho

Scan Graphic SA, Nyon

### Impression

Figeas S.A.

### Papier

Lessebo 1.3 Rough White FSC®  
 Couverture: 240 g/m<sup>2</sup>  
 Intérieur: 120 g/m<sup>2</sup>

### Police

Suisse Int'l

### Contact

Service des affaires culturelles (SERAC)  
 Rue du Grand-Pré 5  
 1014 Lausanne  
 021 316 07 40  
 info.serac@vd.ch  
 www.vd.ch/serac

Le présent document peut être consulté et téléchargé sur les pages SERAC du site vd.ch.

© 2023, État de Vaud, SERAC

Tous droits réservés

---

en 2022, le SERAC c'est ...

---

**98 millions de francs**

engagés pour le fonctionnement de ses institutions  
et le soutien au secteur culturel

---

**+ 7,2 millions de francs d'aides COVID octroyées**

---

**8 millions d'objets**

conservés dans ses musées

---

**10 millions d'unités**

conservées dans l'une des plus grandes bibliothèques de Suisse

---

**près de 2 millions de visites**

dans ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

---

**plus de 24 millions de visites en ligne**

pour ses musées et sa bibliothèque cantonale et universitaire

---

**283 collaboratrices et collaborateurs fixes**

---

**168 collaboratrices et collaborateurs auxiliaires**

---